

**MAIRIE D'AVANNE-AVENEY (25720)**  
**CANTON DE BOUSSIÈRES - ARRONDISSEMENT DE**  
**BESANÇON**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 08 JUN 2012 À 19H30**

<u>Nombre de Membres</u>	<i>Date de Convocation : 04/06/2012</i>
<i>En exercice : 16</i> <i>Absents : 1</i>	<i>Date d’Affichage :</i>
<i>Présents : 15</i> <i>Votants : 15</i>	<i>- de la Convocation : 04/06/2012</i>
<i>Procuration : 1</i>	<i>- du Compte- rendu : 11/06/2012</i>

L’an deux mille douze, le huit juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d’Avanne-Aveney, régulièrement convoqué, s’est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre TAILLARD.

Présents : M. AUBRY P., Mme BINET I., Mmes ESSERT S., GERARD A., MM. GUILLOT T., JOUFFROY B., LEMAIRE R., MARTIN R., PARIS A., Mme PEREIRA S., MM. PERRIN Y., SARRAZIN P., Mmes SATORI M.A., POUDEVIGNE S., M. TAILLARD J.P.

Absent (s) excusé (s) : M. DELMOTTE L., représenté par M. LEMAIRE R.  
 Secrétaire de Séance : Mme ESSERT Sylvia

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

- 01 – Rapport annuel du service de l’eau transmis par le délégataire sur Avanne village
- 02 – Rapport annuel du service de l’assainissement par le délégataire sur Avanne-Aveney

**CONVENTIONS**

- 01 – Convention avec Familles Rurales du Doubs pour la gestion de la crèche communale
- 02 – Convention avec la SPA pour l’accueil des animaux errants capturés sur l’espace public commune
- 03. – Fonds National de Péréquation des ressources communales et intercommunales

**FONCIER**

- 01 – Acquisition de terrain permettant l’aménagement d’un trottoir Grande Rue
- 02 – Acquisition de terrains dans le Boucle du Doubs
- 03 – Convention de servitude temporaire pour la mise en place d’un réseau d’eaux pluviales

**TRAVAUX D’AMENAGEMENTS**

- 01 – Choix de l’entreprise en charge des travaux de voirie et trottoirs pour la rue de l’Ecole
- 02 – Choix de l’entreprise en charge des travaux de voirie dans l’impasse St Vincent
- 03 – Choix de l’entreprise en charge des travaux pour l’aménagement d’un trottoir rue St Vincent
- 04 – Choix de l’entreprise en charge des travaux pour la réalisation d’un trottoir Grande Rue
- 05 – Choix de l’entreprise en charge des travaux pour compléter un réseau d’eaux pluviales rue de Chenoz
- 06 – Consultation d’entreprises pour la rénovation de voirie rue des Blotets
- 07 – Consultation d’entreprises pour la rénovation rue de la Fin et rue St Edouard
- 08 – Consultation d’entreprises pour la pose d’avaloirs et bordures rue du Pressoir
- 09 – Demande de subvention pour la rénovation intérieure de l’église

**PERSONNELS**

- 01 – Remplacement de personnels en arrêt maladie : information
- 02 – Création d’un poste « d’adjoint d’animation de 2<sup>ème</sup> classe » à compter du 01/07/2012
- V.3 – Recrutement d’un emploi saisonnier faisant fonction de cantonnier pour l’été 2012

**ECOLE ET PERISCOLAIRE**

- 01 – Effectifs prévisionnels à l’école en septembre 2012
- 02 – Nouvelle organisation du périscolaire en septembre 2012
- 03 – Nouvelle tarification des services périscolaires dès septembre 2012

## I. EAU ET ASSAINISSEMENT

### *1.1 – Rapport annuel du service de l'eau transmis par le délégataire sur Avanne village*

Le fermier gaz et eaux a remis le rapport annuel du service de l'eau pour l'année 2011, dans le secteur d'Avanne village. Ce rapport, après présentation au conseil, n'appelle pas de remarque particulière.

### *1.2 – Rapport annuel du service de l'assainissement par le délégataire sur Avanne-Aveney*

Le fermier gaz et eaux a remis le rapport annuel du service de l'assainissement pour l'année 2011, dans le secteur d'Avanne-Aveney. Ce rapport, après présentation au conseil, n'appelle pas de remarque particulière.

## II. CONVENTIONS

### *II.1 – Convention avec Familles Rurales du Doubs pour la gestion de la crèche communale*

#### **Délibération 2012/35**

Une convention a été établie au cours de l'été 2008 à l'occasion de l'ouverture de la crèche communale, entre la commune et l'association Familles Rurales du Doubs, afin de définir les conditions de la gestion de la crèche par cette association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer à Familles Rurales une nouvelle convention pour les quatre prochaines années, incluant une mise à jour des conditions financières de mise à disposition du local communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

### *II.2 – Convention avec la SPA pour l'accueil des animaux errants capturés sur l'espace public communal*

#### **Délibération 2012/36**

En l'attente de l'existence d'une fourrière d'agglomération, décision est prise, à l'unanimité, de renouveler, au titre de l'année 2012, la convention avec la SPA de Besançon, permettant l'accueil des animaux errants capturés sur le territoire communal, en contrepartie d'un versement de 0,30 € par habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

### *II.3 – Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales*

#### **Délibération 2012/37**

La loi de finance 2012 a institué un mécanisme de péréquation (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et des communes moins favorisées.

Le législateur a proposé une clé de répartition qui se résume ainsi, pour le Grand Besançon, au titre de 2012 :

- Une dotation à la CAGB de 326.450 €uros.
- Une dotation attribuée aux 59 communes de 505.203 €uros

Pour information, la dotation prévisionnelle pour la commune d'Avanne-Aveney s'élève à 7.910 €uros.

Le législateur a par ailleurs prévu que cette clé de répartition puisse être amendée par l'agglomération avec le consentement des communes membres, et ceci avant le 31 juillet 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité entérine la clé de répartition proposée par le législateur en l'état pour l'année 2012.

### III.FONCIER

#### **III.1 – Acquisition de terrain permettant l'aménagement d'un trottoir Grande Rue**

##### **Délibération 2012/38**

Dans l'objectif de contribuer à sécuriser davantage la circulation des piétons dans le secteur de la Grande Rue, la commune a sollicité deux propriétaires, la famille Gladoux et M. Kolher, afin de préparer la cession à la commune de deux parcelles de terrain, permettant la création d'un trottoir entre leur propriété et la voie publique.

Ces emprises constituent une partie des aisances directes destinées notamment au stationnement des véhicules.

Les propriétaires concernés ont accepté verbalement la cession moyennant le prix de 10 €uros le m<sup>2</sup>. Ils sollicitent un rétablissement correct des accès après travaux.

Cette cession sera constatée par acte notarié après mesurage des emprises par géomètre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur les conditions financières et donne autorisation au Maire pour signer l'acte qui concrétisera l'opération.

#### **III.2 – Acquisition de terrains dans la Boucle du Doubs**

##### **Délibération 2012/39**

A l'occasion de l'élaboration du projet de grand canal, les services de l'Etat avaient acquis des terrains par voie d'expropriation dans la boucle du Doubs, en limite du canal. Conformément à la réglementation, l'Etat a proposé de céder ces terrains, prioritairement à la commune.

Observant que le développement du tourisme de proximité requiert la création d'espaces publics nouveaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager l'acquisition de ces terrains d'une surface totale de 3ha 61a 50ca pour un montant global de 10.845 €uros soit 0,30 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte administratif destiné à constater cette acquisition, dont le prix sera payé sur les fonds propres de la Commune.

### **III.3 – Convention de servitude temporaire pour la mise en place d'un réseau d'eaux pluviales**

#### **Délibération 2012/40**

A l'occasion de la réfection et de la pose de trottoirs rue de Chenoz en septembre 2010, a été omise la pose d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales dans la portion de la voie comprise entre les propriétés de MM. VASSELLE et BOYARD. Cette anomalie n'a pas été détectée avant la réception des travaux et n'a pas, en conséquence, permis d'engager un recours auprès du prestataire.

Cette situation est actuellement préjudiciable à un nouveau constructeur dont la maison n'a pas été raccordée et qui se voit contraint à déverser ses eaux pluviales directement sur la chaussée.

Les travaux de réfection étant récents, la commune avait pris la décision, dans ces cas de figure, de ne pas s'autoriser à refaire des travaux sur le domaine public dans un délai de 7 ans.

Dans ces conditions, la solution préconisée par M. le Maire consiste à installer sur terrain privé et parallèlement à la voirie communale du côté « Est » une canalisation, diamètre 200, avec regards de branchement privé de trois particuliers en ayant, au préalable, obtenu leur accord.

Cette convention de servitude à titre gratuit, sera temporaire et donc limitée dans le temps, soit : jusqu'au 31 décembre 2017 ; elle sera par ailleurs officialisée par acte notarié. C'est ainsi qu'à compter du 31 décembre 2017 les propriétaires concernés reprendront le libre usage de leur bien, à charge par la municipalité en place à cette date, d'avoir pris toutes les dispositions relatives à l'enlèvement de cette canalisation et à son remplacement par une nouvelle canalisation à installer sur le domaine public, voie qui dispose d'une largeur de 10 ml.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour (M. Martin René ne prend pas part au vote) autorise le Maire à signer la convention avec les trois propriétaires concernées par ces travaux.

## **IV. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS**

### **IV.1 - Choix de l'entreprise en charge des travaux de voirie et trottoirs pour la rue de l'Ecole**

Décision avait été prise de préparer l'élargissement de la rue de l'Ecole dans sa partie inférieure : la mise en place de trottoirs de part et d'autre, l'aménagement de places de parking à proximité de la salle polyvalente d'Aveney, la rénovation de l'enrobé de voirie et de l'enrobé de la cour de la salle polyvalente.

Une consultation d'entreprises a été engagée le 3 mai 2012.

Trois entreprises ont répondu à l'offre : Bonnefoy, STD et Roger Martin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de la Société STD pour un montant H.T. de 55.250,00 €uros.

**IV.2 - Choix de l'entreprise en charge des travaux de voirie dans l'impasse St Vincent**

La voirie de l'impasse Saint-Vincent est aujourd'hui largement dégradée et ne présente malheureusement pas suffisamment de pente et de collecteurs d'eaux pluviales.

Décision a été prise d'engager l'aménagement de cette voirie. Si le projet communal ne concerne que le terrain public, il a été évoqué qu'il serait judicieux que les propriétaires des trois terrains d'aisance, qui jouxtent cette ruelle, engagent, simultanément, la pose d'un revêtement en enrobé sur leur parking, dans le cadre d'une opération concertée avec celle de la commune.

Pour la part communale, deux entreprises ont répondu à l'offre : Bonnefoy et Roger Martin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de la Société Roger Martin pour un montant H.T. de 20.019 €uros.

**IV.3 - Choix de l'entreprise en charge des travaux pour l'aménagement d'un trottoir rue St Vincent**

Dans « l'écluse routière » aménagée rue Saint Vincent, il apparaît qu'un seul trottoir existe actuellement. Il a été décidé la création d'un second trottoir de largeur suffisante permettant aux piétons de cheminer en toute sécurité le long de cette Départementale.

Deux entreprises ont répondu à l'offre : Bonnefoy et Roger Martin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la Société Roger Martin pour un montant H.T. de 6.348,20 €uros.

**IV.4 - Choix de l'entreprise en charge des travaux pour la réalisation d'un trottoir Grande Rue**

Choix de l'entreprise suite à la décision d'engager la création d'un trottoir partiel dans le secteur de la Grande rue.

Deux entreprises ont répondu à l'offre : Bonnefoy et Roger Martin.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de la Société Roger Martin pour un montant H.T. de 10.198,40 €uros.

**IV.5 - Choix de l'entreprise en charge des travaux pour compléter un réseau d'eaux pluviales rue de Chenoz**

Choix de l'entreprise suite à la décision de compléter un segment d'eaux pluviales rue de Chenoz.

Cinq entreprises ont répondu à l'offre : Climent, Accobat, Bonnefoy, Roger Martin et Heitmann.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la Société Heitmann pour un montant H.T. de 5.101,80 €uros.

#### **IV.6 - Consultation d'entreprises pour la rénovation de voirie rue des Blotets**

En complément des chantiers déjà engagés pour l'année 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager une consultation d'entreprises pour la rénovation de la voirie de la rue des Blotets : pose d'un caniveau longitudinal de part et d'autre de la rue et reprise du revêtement de chaussée en enrobé à chaud.

#### **IV.7 - Consultation d'entreprises pour la rénovation rue de la Fin et rue St Edouard**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager les travaux pour la rénovation de la rue de la fin et de la rue Saint Edouard : mise en place de grilles avaloirs transversales, de bordures latérales et reprise de chaussée en enrobé à chaud.

#### **IV.8 - Consultation d'entreprises pour la pose d'avaloirs et bordures rue du Pressoir**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager la consultation d'entreprises pour la pose d'avaloirs et de bordures rue du Pressoir, afin d'éviter des ruissellements d'eaux pluviales en situation d'orage dans les propriétés privées.

#### **IV.9 - Demande de subvention pour la rénovation intérieure de l'église**

##### **Délibération 2012/41**

Faisant suite à une étude commandée précédemment par la municipalité et confiée à un architecte spécialisé, sous le contrôle des services de la DRAC, un dossier technique a été élaboré afin de permettre, ultérieurement, la rénovation intérieure de l'église. Ce projet concerne les points suivants :

- Renforcement des points d'appui de la voûte de la nef.
- Remplacement de certains arceaux en bois qui supportent la voûte.
- Démolition et reconstitution des planchers latéraux du grenier et de la volige qui recouvre la structure de la voûte.
- Dépose du balcon et remise en conformité de l'architecture arrière de la nef centrale, par rapport à l'ouvrage initial tel que conçu par l'architecte Marnotte en 1830.
- Travaux de peinture et de surfacage des murs et de la voûte à l'intérieur de l'église.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager une demande de subvention auprès des services de l'Etat de la Région et du Département pour la rénovation de ce monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques sachant que l'engagement de ces travaux ne pourra prendre effet qu'après notification des subventions.

## **V. PERSONNELS**

#### **V.1 – Remplacement de personnels en arrêt maladie : information**

Le Maire rappelle qu'un agent en service à l'école est en arrêt de travail depuis début janvier pour raison de santé, et cela jusqu'à une date non connue. Son remplacement a été organisé par recrutement, de même que celui du cantonnier en arrêt de travail pour longue maladie.

**V.2 – Création d'un poste « d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012**

Au printemps 2009, le conseil municipal d'Avanne-Aveney avait décidé de recruter un animateur pour assurer l'encadrement de la salle des jeunes, les centres de loisirs de petites et grandes vacances et assurer toutes les activités liées à l'organisation d'évènements sportifs et associatifs au village.

Afin de bénéficier des meilleures conditions financières et de bénéficier des aides « emploi tremplin » attribuées par le Conseil Régional, cet animateur avait été recruté par Profession Sport 25 et mis à disposition à 100 % de son temps auprès de la Commune.

Décision est prise, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, afin de permettre d'accueillir cet animateur dans la collectivité communale. Ce poste est un poste à temps plein dont la création met fin au contrat signé précédemment entre Profession Sport et la Commune.

**V.3 – Recrutement d'un emploi saisonnier faisant fonction de cantonnier pour l'été 2012**

**Délibération 2012/42**

En période de congés de certains cantonniers, décision est prise, à l'unanimité, de recruter un étudiant apte à assumer la mission.

<b>VI. ECOLE ET PERISCOLAIRE</b>
----------------------------------

**VI.1 – Effectifs prévisionnels à l'école en septembre 2012**

La Directrice d'école informe les élus que les effectifs scolaires prévus à la rentrée de septembre 2012 sont d'environ 216 enfants. La répartition, décidée par les maîtres, en date du 23.mai, peut se résumer ainsi : un ensemble de 9 classes, identique à l'année précédente, mais ventilé différemment soit : 4 classes en maternelle et 5 classes en primaire.

En réponse à la demande de la Directrice, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'organisation matérielle suivante :

- 2 classes de maternelle en rez-de-chaussée du 1<sup>er</sup> bâtiment.
- 1 classe de maternelle dans le nouveau bâtiment.
- La classe de grande section au premier niveau de l'ancien bâtiment, à proximité de l'escalier de communication.

Ce projet d'organisation permet ainsi de réserver la salle disponible dans le nouveau bâtiment pour la mise en œuvre des futures animations périscolaires à destination des plus jeunes écoliers.

**VI.2 – Nouvelle organisation du périscolaire en septembre 2012**

Afin d'optimiser l'organisation des services périscolaires, cantine, bus et garderie, une restructuration du service va être proposée à compter de la rentrée de septembre 2012. Cette nouvelle organisation peut se résumer ainsi :



- Un dispositif de réservation préalable de tous les services périscolaires par chaque parent afin de fiabiliser le système de réservation.
- Une nouvelle grille tarifaire qui permettra d'atténuer le coût du service offert aux parents en fonction des ressources de la famille sur la base du Quotient Familial.
- La possibilité de régler les services par le biais des chèques emploi service offerts par certains employeurs.
- Un pilotage opérationnel délégué à « Profession Sport 25 ».
- Une offre d'encadrement, plus complète, pendant les créneaux de garderie avec des prestations d'animations confiées à des animateurs mandatés par « Profession Sport 25 » et rémunérés par la Commune.
- La réalisation ultérieure de paiements « en ligne » des factures.
- Une réponse à l'accueil d'enfants handicapés ou soumis à des contraintes alimentaires.

Cette nouvelle organisation a pour objectif d'améliorer le service rendu aux familles et aux enfants et permettra de solliciter des participations financières de la CAF au bénéfice de la Commune.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

### **VI.3 – Nouvelle tarification des services périscolaires dès septembre 2012**

Le Maire rappelle au Conseil que le coût d'achat brut d'un repas actuellement de 3,82 €uros ; les charges annexes qui s'ajoutent à la fourniture concernent la rémunération des personnels auxquelles il convient d'ajouter tous les frais d'entretien, de chauffage, les fluides et l'amortissement des infrastructures.

En conséquence, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des tarifs suivants :

#### **Tarifs valables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012 (enfants résidants au village)**

	<b>Quotient familial inférieur à 750</b>	<b>Quotient familial intermédiaire</b>	<b>Quotient familial supérieur à 1200</b>
<b>Repas du midi</b>	3,90 €	4,15 €	4,30 €
<b>Garderie du matin</b>	1,20 €	1,30 €	1,40 €
<b>Garderie du midi</b>	1,20 €	1,30 €	1,40 €
<b>Garderie du soir</b>	1,20 €	1,30 €	1,40 €

**Tarifs valables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012  
(enfants résidants dans une autre commune)**

	<b>Quotient familial inférieur à 750</b>	<b>Quotient familial intermédiaire</b>	<b>Quotient familial supérieur à 1200</b>
<b>Repas du midi</b>	4,10 €	4,35 €	4,50 €
<b>Garderie du matin</b>	1,32 €	1,43 €	1,55 €
<b>Garderie du midi</b>	1,32 €	1,43 €	1,55 €
<b>Garderie du soir</b>	1,32 €	1,43 €	1,55 €

Il est rappelé que le service cantine-garderie du midi n'inclut pas d'option « cantine seule » pour des raisons d'organisation et de sécurité.

*L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h00.*

Le Maire,  
Jean-Pierre TAILLARD.